



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea, QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

Réf. 114-212

COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES

Procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2019

NATURAL RESOURCES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the July 23, 2019 meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) ouverte à 19h25.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, presiding over this meeting, declares this sitting of the Natural Resources Advisory Committee (NRAC) open at 7:25 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Pierre Guénard (conseiller / counselor) ~ Benoit Delage (membre / member) ~
Michelle Comeau (membre / member) ~ Mélanie Lacroix (employée municipale / municipal officer)

MEMBRES DU PUBLIC/MEMBERS OF THE PUBLIC: John Mynott, Martine Campeau

ABSENTS

REGRETS

Jean-Denis Fréchette (membre / member) ~ Jonathan Lamarre-Régnière (membre / member)

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Michelle Comeau, appuyé par M. Benoit Delage, et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté.

ADOPTÉ

1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Ms. Michelle Comeau, seconded by Mr. Benoit Delage, and resolved that the agenda be and is hereby adopted as presented.

ADOPTED

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 28 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme. Michelle Comeau et résolu que le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 soit par la présente approuvé avec l'ajout du passage suivant au point 4.1:

« Les membres du CCRN jugent que le projet aura un impact minimal sur l'environnement considérant que le patio est en place depuis 1981 et que l'empreinte au sol demeurera la même. Pour ses raisons les membres sont en faveur du projet. »

APPROUVÉ

2.0 APPROVAL AND SIGNING OF THE RECORD OF THE MINUTES OF THE MAY 28, 2019 MEETING

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mme. Michelle Comeau, and resolved that the minutes of the meeting held on May 28, 2019, be and is hereby approved with the following addition at point 4.1:

"The members of NRAC judge that the project will have a minimal impact on the environment considering that the patio has been in place since 1981 and that the footprint will remain the same. For these reasons they are in favour of the proposition."

APPROVED

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du public demandent des précisions quant aux règlements municipaux et provinciaux applicables aux milieux humides et hydriques sur le territoire de Chelsea. Ils demandent si le projet Larrimac devra soumettre un inventaire faune/flore à la Municipalité. Mme Mélanie Lacroix explique la réglementation et apporte des précisions aux membres du public.

[Le public quitte à 19h45.]

3.0 QUESTION PERIOD

The members of the public ask specifications regarding municipal and provincial regulations concerning wetlands and watercourses within Chelsea's territory. They ask if the Larrimac project must submit a fauna/flora inventory to the Municipality. Ms. Mélanie Lacroix explains the by-laws and provides the necessary clarifications to the members of the public.

[The public leaves at 7:45 pm]

4.0	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	4.0	REQUESTS FOR MINOR VARIANCES
4.1	Dérogation mineure – 4, chemin Summerlea	4.1	Minor variance – 4, chemin Summerlea
	Le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 590 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 4, chemin Summerlea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure visant à remplacer une fosse de rétention existante pour une fosse plus grosse suivi d'un Bionest avec rejet à la rivière Gatineau. Le réacteur Bionest serait implanté à une distance de 10 mètres de la ligne des hautes eaux plutôt que 15 mètres tel que stipulé dans le Règlement de zonage n° 636-05.		The owner of the property known as lot 3 030 590 of the Quebec cadastre, property also known as 4, chemin Summerlea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to replace an existing septic retention tank for a larger septic retention tank attached to a Bionest system with discharge in the Gatineau river. The Bionest system would be implanted at a distance of 10 meters from the high water mark rather than the required 15 meters as stated in the Zoning By-law n° 636-05.
	<u>Recommandation :</u> Les membres du CCRN, ayant pris connaissance de la situation et des contraintes du terrain, constatent que la demande respecte le règlement provincial (Q-2, r.22) et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) (Q-2, r.35). Les membres sont donc favorables à la proposition.		<u>Recommendation:</u> The members of NRAC having taken into consideration the situation and the land constraints; conclude that the request respects the provincial regulations (Q-2, r.22) and the <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i> (PPRLPI) (Q-2, r.35). The members are therefore favorable to the proposition.
	IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Michelle Comeau, et résolu que le CCRN recommande <u>d'accorder</u> cette demande de dérogation mineure.		IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Michelle Comeau and resolved that the NRAC recommends <u>to grant</u> this request for minor variance.
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY
5.0	INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL MUNICIPAL	5.0	FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL
5.1	Séance ordinaire du 4 juin 2019	5.1	June 4, 2019 Ordinary sitting of Council
	M. Pierre Guénard fait une mise-à-jour sur le projet Larrimac.		Mr. Pierre Guénard provides an update on the Larrimac project.
5.2	Séance ordinaire du 9 juillet 2019	5.2	July 9, 2019 Ordinary sitting of Council
6.0	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2019	6.0	BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF MAY 28, 2019
4.1	La dérogation mineure fut adoptée par le conseil.	4.1	The minor variance was adopted by council.
7.0	DIVERS	7.0	OTHER
7.1	Présentation de Vivre en ville	7.1	Vivre en ville presentation
	L'organisme Vivre en ville souhaite présenter leur projet à la Municipalité. Les membres discutent de la procédure à suivre pour présenter un tel projet au personnel et conseil municipal.		The Vivre en ville organization wishes to present their project to the Municipality. The members discuss the procedure to follow to present such a project to Municipal staff and council.
7.2	Chemin du lac Meech	7.2	Chemin du lac Meech
	M. Pierre Guénard fait une mise à jour sur l'état du chemin du lac Meech et discute des solutions possibles aux dommages. Les membres soulèvent qu'un chemin de terre pourrait apporter des sédiments dans le lac.		Mr. Pierre Guénard updates the members on the state of chemin du lac Meech and discusses the possible solutions to the current damages. The members comment that a dirt road could increase sedimentation in the lake.
7.3	Mise à jour : bandes riveraines	7.3	Update : shorelines
	Mme Mélanie Lacroix fait une mise à jour sur le dossier des bandes riveraines de la Municipalité.		Ms. Mélanie Lacroix updates the members on the shoreline file of the Municipality.
7.4	Mise à jour : Plan d'action en développement durable	7.4	Update: Sustainable development action plan
	Mme Mélanie Lacroix fait une mise à jour sur le progrès du Plan d'action en développement durable.		Ms. Mélanie Lacroix updates the members on the progress of the Sustainable Development Action Plan.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le lundi 19 août 2019. Les membres en prennent note.

8.0 NEXT MEETING

The next meeting of the Committee is currently planned for Monday August 19, 2019. Members take note.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Michelle Comeau et résolu que cette réunion soit levée à 21h20.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

9.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Michelle Comeau, and resolved that this meeting be adjourned at 9:20 PM.

ADOPTED

MINUTES PREPARED BY

.....
Mélanie Lacroix

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY

.....
Pierre Guénard
Président / Chair

.....19 août 2019.....

Date